

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121918

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121918

Objet de la délibération
TARIFICATION DES PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS EN NOIR ET BLANC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le 19/12/2025

EI

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

Absents excusés : DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

Absents: LEBRUN Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Madame Aurore PROUVEUR

Objet de la délibération : TARIFICATION DES PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS EN NOIR ET BLANC

Les administrés ainsi que tout autre public ont la possibilité de solliciter les services de la mairie aux fins d'obtenir des photocopies de documents municipaux officiels (délibérations, arrêtés, conventions, plans d'urbanisme etc).

Ces demandes sont coûteuses (amortissement de la photocopieuse, maintenance, papier, temps de travail passé par les employés de la mairie).

En conséquence, il est décidé, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, de procéder à la tarification des photocopies ainsi qu'il suit :

- 11 centimes d'euros par copie pour des actes format A4,
- 22 centimes d'euros par copie pour des actes format A3 (du type "plans")

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette tarification pour l'année 2026, restant très en dessous des prix du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci contre proposés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

